

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

## INVITATION

---

# COMMUNIQUE DE PRESSE

---

## CISPD : Nouvelle cérémonie de remise des diplômes de médiateur scolaire

### MÉDIATEUR



La question de la violence en milieu scolaire en France est souvent relancée à la suite de faits divers dramatiques, qui sont de moins en moins des cas isolés. Si ces faits ont été pendant longtemps situés dans les banlieues, depuis peu ils se déroulent dans des établissements scolaires de province, jusqu'alors sans histoire.

On constate en effet, que les rapports entre pairs se construisent de plus en plus souvent sur le mode de la confrontation physique : certains enfants, de plus en plus violents et de plus en plus jeunes, se « socialisent » par les coups, les bagarres, les insultes pour se faire accepter dans le groupe ou affirmer leur pouvoir.

***Pour tenter de prévenir la violence scolaire, le CISPD du Clermontais a fait le choix de développer en étroite collaboration avec l'Education Nationale, les enseignants des écoles primaires, et un collège, un programme intercommunal de médiation par les pairs permettant aux élèves de désamorcer les conflits.***

### ***La promotion d'une culture de la non violence***

La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit, l'intervention de personnes extérieures au conflit et formées, pour dépasser le rapport de force et trouver une solution sans perdant, ni gagnant. La médiation, c'est instaurer la parole comme mode alternatif de résolution des conflits mineurs. C'est tout simplement donner un espace à la parole au sein de l'établissement.

*« Les médiateurs interviennent lors de conflits que l'on peut qualifier de mineurs, comme les bousculades, insultes, disputes... Ils n'interviennent pas pour des faits graves relevant de l'autorité d'un adulte. Lors d'un conflit, le rôle du médiateur est de contribuer à rétablir la communication. Il n'a pas pour mission d'être juge ou arbitre, mais plutôt d'aider à recréer un climat de dialogue et de respect entre les enfants qui ne s'écoutent plus et de les aider à mettre des mots sur leur différend. L'intervention du médiateur va permettre aux parties en conflit de sortir du rapport de force »* explique Pascale Anterrieu, la coordinatrice du CISPD.

La médiation scolaire ne représente pas une mesure disciplinaire en soi. Elle constitue une autre option au modèle disciplinaire mais n'est pas incompatible avec la sanction. Elle vise à créer un nouvel espace de régulation des conflits. Elle repose sur une redéfinition des rapports entre élèves et entre élèves et adultes.

La médiation scolaire a vocation à apaiser le climat scolaire, à responsabiliser les élèves, à améliorer les relations entre élèves et entre élèves et adultes, à favoriser de nouvelles solidarités au sein de l'établissement

### ***Un chantier éducatif qui se développe***

La médiation est un projet à long terme qui contribue à remplacer la violence par les mots. C'est un projet passionnant tant pour les élèves, l'équipe pédagogique de l'établissement que pour les formateurs.

La médiation scolaire ne se décrète pas. Sur le Clermontais, c'est un chantier éducatif à part entière qui fait partie d'une démarche inscrite au projet d'établissement et qui implique tous les acteurs de l'établissement scolaire.

Initiée à Clermont l'Hérault dès 2005, cette expérience jugée très positive par les chefs d'établissements, se développe depuis 2009 à l'échelle intercommunale et gagne peu à peu les collèges du territoire.

**Pour la rentrée scolaire 2013 / 2014 sont inscrits dans cette démarche les établissements suivants :**

- 10 écoles primaires du Clermontais : Saint Joseph et Jean de la Fontaine à Aspiran, Alphonse Daudet, Jean Rostand et Saint Joseph à Clermont l'Hérault, les Oliviers et Saint Martin à Canet, Yvette Marty à Nébian, Georges Brassens à Paulhan et celle de Péret.
- Le Collège Saint Paul de Clermont l'Hérault.

### **Une formation adaptée et complète**

Dans les écoles primaires la formation s'adresse aux élèves de CM1. Elle est composée de 15 ateliers d'une heure sur les thèmes du « mieux vivre ensemble ». Puis, au terme de ce cycle, les volontaires médiateurs suivent deux demi-journées supplémentaires en début de CM2. Après ce programme très complet, les élèves médiateurs sont enfin aptes à mettre leur savoir faire au service de leurs pairs durant toute l'année. **En 2013, 286 élèves de CM1 et 24 du collège ont bénéficié de cette préparation.**

### ***Un portage politique fort***

Pour manifester l'importance que la Communauté de Communes du Clermontais attache à l'engagement des chefs d'établissement dans ce programme ainsi que celui des élèves médiateurs, une installation officielle des jeunes médiateurs est organisée chaque année.

Elle aura lieu cette année :

**Le Jeudi 21 novembre 2013  
à 18h, à la salle polyvalente de Nébian**

A cette occasion chaque médiateur se verra remettre un diplôme et un badge de la main du Président de la Communauté des Communes du Clermontais, en présence des parents, des chefs d'établissements et des maires des communes et chaque responsable d'établissement une plaque pour symboliser leur engagement.

Cette manifestation est un temps fort qui valorise les médiateurs dans leur engagement et leur contribution à lutter contre les violences à l'école et dans leur action pour améliorer la qualité des relations personnelles et le respect mutuel entre élèves. C'est également une façon de saluer une démarche citoyenne.

**Cette année, 174 médiateurs de primaire et 23 collégiens seront à l'honneur au cours de cette cérémonie de remise de diplômes.**

Avec ce projet de prévention à grande échelle, la Communauté de Communes peut se féliciter d'être un précurseur dans la mise en œuvre de la loi Peillon sur la refondation de l'école de la République, adoptée définitivement le 25 juin dernier. Cette loi devrait instaurer « *des formations à la prévention et à la résolution non-violente des conflits* » pour les enseignants et tous les personnels de l'éducation en formation initiale et continue dans le cadre des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE).

Ces formations permettront aux enseignants et à tous les adultes travaillant dans des établissements scolaires de développer ou d'acquérir les compétences nécessaires à la construction d'**une école de la bienveillance et de la réussite humaine**. Elles seront des éléments clés pour améliorer le climat scolaire, prévenir les violences et favoriser les apprentissages des élèves.

---

**Pour plus d'information - Contact presse :**

**Lysiane ESTRADA, responsable du service communication – Tel : 04 67 88 95 50**

**Pascale ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD – Tel : 04 67 88 95 50**